

FP 8 - LA PROTECTION JURIDIQUE DES INNOVATIONS SPORTIVES

COMPOSANTE Faculté de Droit et Science Politique

DUREE

3h30 sur une demi-journée

DATES

Nous consulter

HORAIRES :

cf emploi du temps

LIEU

Aix-Marseille Université
Centre de droit du sport
110 La Canebière - 13001 Marseille
Possibilité de suivre en visio-
conférence.

ACCESSIBILITE LOCAUX : locaux
accessibles aux personnes à
mobilité réduite.

COUT/TARIF

400 € net de taxe

Établissement non soumis à la TVA

ORGANISATION

Inter - Possibilité en intra (pour les
tarifs : nous consulter)
Session limitée à 10 personnes

SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation,
remise de l'attestation de
compétences et de fin de formation et
formation validée au titre de la
formation continue des avocats.

OBJECTIFS

- Maîtriser les ressources juridiques pour protéger les innovations techniques et le savoir-faire développés contre le pillage de ses concurrents.
- Identifier le savoir-faire sur le plan pratique et juridique.
- Mettre en œuvre une politique de protection adaptée à l'égard des salariés, des partenaires commerciaux et des concurrents.

PUBLIC

Avocats, directions juridiques, directions commerciales, R & D.

PRE-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Pas de prérequis.

PROGRAMME**Introduction****I – L'identification du savoir faire**

- A – Contenu
- B – Titularité

II – Les instruments de protection du savoir faire

- A – Les instruments de propriété intellectuelle
- B – Le secret

III – Les stratégies de protection du savoir faire

- A – Eléments juridiques de la stratégie
- B – Secret ou divulgation

**Les + de la formation**

- **Accueil petit déjeuner**
- **Déjeuner avec le formateur**
- **Remise support papier (présentiel)**
- **Remise support électronique**

Responsable de la formation

Jean Michel MARMAYOU
Directeur du Centre de droit du sport
Renseignements pédagogiques
Nathalie LATIL-PENEAU
nathalie.peneau@univ-amu.fr

Renseignements et inscriptions

fpc-entreprises@univ-amu.fr
04.13.94.21.21

Taux de satisfaction : 99%
Taux de réussite : NC
Taux d'insertion : NC

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention
Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap



LA PROTECTION JURIDIQUE DES INNOVATIONS SPORTIVES

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation formative

MODALITES d'ACCES : fpc-entreprises@univ-amu.fr

QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

RESPONSABLE DE LA FORMATION et INTERVENANT : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille

